

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SAALES

**Nombre de membres
en exercice:** 15

**PROCES-VERBAL
Séance du 10 juillet 2020**

Présents : 9

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée convoquée le 03 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Romain MANGENET (Maire) en séance ordinaire

Votants: 15

Sont présents: Pierre-Marc HUNG, Marc MAIRE, Romain MANGENET, Jean-Luc VIGNERON, Martin BOELSCHE, Virginie EVRARD, Jean-Baptiste GASS, Philippe GAUDIN, Gilbert IBARS

Représentés: Vanessa BOHY par Romain MANGENET, Magaly DUPEYRON par Philippe GAUDIN, Marilyn GERVAIS par Jean-Baptiste GASS, Jézabel ISSELE par Virginie EVRARD, Sophie MANGIN par Marc MAIRE, Gilles MATHIEU par Gilbert IBARS

Excusé(s): /

Absent(s): /

Secrétaire de séance: Philippe GAUDIN

Compte-tenu d'une absence prolongée au sein du personnel communal, le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification de l'ordre du jour proposée.

DE 2020 041 : Elections sénatoriales

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 10 juillet 2020 à 20 heures.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er Juillet 2020,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Gilbert IBARS, Jean-Luc VIGNERON, Virginie EVRARD et Jean-Baptiste GASS.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- Romain MANGENET,
- Gilbert IBARS,
- Jean-Luc VIGNERON,
- Jean-Baptiste GASS.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Gilbert IBARS, 12 voix et 3 abstentions,

Monsieur Gilbert IBARS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- Sophie MANGIN, 10 voix et 5 abstentions,

Madame Sophie MANGIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

- Romain MANGENET, 10 voix et 5 abstentions,

Monsieur Romain MANGENET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Marc MAIRE,

- Philippe GAUDIN,

- Jean-Luc VIGNERON.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

- Marc MAIRE, 15 voix,

Monsieur Marc MAIRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

- Philippe GAUDIN, 15 voix,

Monsieur Philippe GAUDIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

- Jean-Luc VIGNERON, 10 voix

Monsieur Jean-Luc VIGNERON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

DE_2020_042 : Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier les absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG67, en fonction des nécessités de service,

- **AUTORISE** le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG67, seront autorisés après avoir été prévu au Budget.

Après ce dernier point, la séance est levée à 21h05.